

Vaud

Autor(en): **Chapuis, Simone**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft [9]

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275318>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'un canton à l'autre

Vaud

Un grand féministe

Maurice VEILLARD, docteur en droit, s'est éteint cet été. Ancien président de la Chambre pénale des mineurs, il a consacré sa vie aux autres. Fondateur de plusieurs associations familiales, soutien de celles qu'il n'avait pas créées lui-même, il n'a cessé de les encourager de son incroyable vitalité : le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, Pro Familia, l'Ecole des parents — pour n'en citer que quelques-unes — ont bénéficié de son inlassable et active fidélité. Jeune à passé 80 ans, il parcourait encore le canton, donnant ici un cours de droit, participant là à une séance de comité, quand il n'allait pas plus loin, outre-Sarine, prendre part aux travaux d'une commission d'experts. Un esprit si ouvert aux autres, si profondément persuadé de l'égalité de valeur des êtres, si conscient des discriminations de toutes sortes, devait inévitablement être aussi féministe ; et il l'a toujours été puisqu'en 1919, il faisait déjà partie du comité de l'Association Suisse pour le suffrage féminin.

Madeline Diener à la Galerie de l'Eglantine

Du 5 au 27 octobre, Madeline Diener exposera à la rue de l'Eglantine 6, à Lausanne. Mi-Zurichoise, mi-Saint-Galloise, Madeline Diener fait ses classes à Lausanne dès l'âge de 5 ans ; à 18 ans, deux semestres de Beaux-Arts qui l'ont marquée : elle a la joie de travailler avec Casimir Reymond et Marcel Poncet, elle découvre la gravure avec Bischoff et Violette Diserens. Désirant trouver son indépendance le plus vite possible, Madeline Diener s'en va faire un apprentissage de dessinatrice sur tissus à St-Gall ; mais, trois ans après, plus de dessin textile ; une vie riche d'expériences diverses, de voyages, de rencontres commence : Provence, Ombrie, Vendée, Sahara, Angleterre... Madeline Diener fait de la céramique à Assise, de la mosaïque à Murano, des aménagements de chapelles à Aix-en-Provence, des ménages à Londres !

Dès 1961, elle s'établit à Paris pendant l'année scolaire et aux vacances revient en Suisse ; elle enseigne à Paris, est animatrice d'organisations socio-culturelles ; l'été, elle enseigne encore... à La Sage, où, depuis plusieurs années, des en-

fants d'abord, puis des adultes ont eu la joie de « créer » avec elle, mosaïques, tapisseries, gravures...

Très intéressée par l'art religieux, Madeline Diener a collaboré avec d'autres artisans au renouvellement des « objets religieux » : crèches, crucifix, statues. Témoin, le Chemin de Croix de l'Eglise du St-Rédempteur à Lausanne, une statue de la Vierge à l'église du Pont, pour ce qui est de la Suisse.

Première sur quatre-vingt-dix candidats

Désireux d'« animer » et de décorer les niveaux du Centre hospitalier universitaire vaudois, l'Etat avait ouvert un concours. Christiane Cornuz, peintre, est sortie première : son projet « SPES » est l'une des œuvres retenues par le jury, il décorera l'étage de la direction du CHUV, sur un mur de 30 mètres. Christiane Cornuz avait déjà obtenu un premier prix de décoration murale en 1962, mais son projet n'avait pas été réalisé ; elle a obtenu à deux reprises une bourse fédérale. L'art de Christiane Cornuz convient bien à la décoration, elle sait jouer des couleurs et des surfaces, des grandes surfaces ; nous la félicitons de son prix et nous réjouissons de voir son œuvre se réaliser.

Au Lyceum-Club

Vendredi 15 septembre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3.— : Montage audio-visuel de Mme Cornu-Pochat, « Philippines et Japon ». Vendredi 22 septembre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3.— : Causerie, André Durussel (signature), « JOB éprouvé ». Du samedi 23 septembre, à 15 heures, au samedi 7 octobre, à 17 heures, entrée libre : Exposition William Rivier (Vernissage à 15 heures), causerie avec piano. Vendredi 6 octobre, à 17 heures, rue de Bourg 15, entrée Fr. 3.— : Causerie Hélène Cingria, « La vie artistique et littéraire en Suisse romande au début du XX^e siècle ».

Une femme à la présidence de la Société suisse des écrivains

La SSE a tenu son assemblée générale à Lausanne à fin juin, à l'aula de l'EPFL en présence du Conseiller fédéral G.-A. Chavallaz. Theo Candinas, écrivain romanche, arrivait au bout de son mandat présidentiel ; on choisit pour lui succéder

la poétesse romande Mousse Boulanger, de Mézières. Chacun connaît la voix d'or de Mousse par ses émissions littéraires à la radio ; elle et son mari, Pierre Boulanger, font partie de ces troubadours modernes qui vont par les chemins disant des poèmes ; poèmes des écrivains qu'ils aiment et poèmes de Mousse, fins et sensibles. Toutes nos félicitations à Mousse Boulanger pour sa nouvelle fonction.

Simone Chapuis

Neuchâtel

Au Grand Conseil

Mieux vaut tard que jamais et moins que rien du tout

La modification de la loi fédérale sur le droit de filiation fait un devoir aux cantons de créer les moyens qui rendent possible l'application des mesures sociales dérivant de ce nouveau droit, parmi elles l'aide aux personnes qui obtiennent difficilement le versement des pensions alimentaires qui leur sont dues. Ici, les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, des Grisons et la Ville de Zurich avaient déjà pris les devants et institué, chacun à sa manière et selon ses possibilités, un dispositif adéquat. L'Etat de Neuchâtel, quant à lui, traînait sur le long banc, depuis 1975, une motion du député radical, Me Maurice Favre, préconisant la création, par l'Etat, d'un service analogue. Or, la motion de Me Favre vient enfin d'obtenir gain de cause, en fonction de ce nouveau droit de filiation. Dans sa session extraordinaire de juin, le Grand Conseil neuchâtelois a donné son accord, par 78 voix

Abonnement fin 1978

Fr. 10.—

*Vous serez heureuse
d'offrir ou de présenter
FEMMES SUISSES à vos
amies et connaissances.*

*Merci de votre
collaboration.*